

Le 8 mai 2020

Réouverture progressive des services de l'État en Ariège

Préfecture de l'Ariège

A l'occasion de la levée du confinement, l'accueil du public en préfecture s'adapte à la lutte contre le COVID-19 par une **réouverture progressive** et une **dématérialisation** des procédures.

L'accueil du public reprendra à partir du 18 mai 2020 exclusivement sur rendez-vous et pour certains publics

Il est recommandé à toute personne venant en préfecture de porter un masque.

La prise de rendez-vous s'effectue sur le site internet de la préfecture de l'Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/Rendez-vous>

**IL EST DEMANDÉ DE NE PAS SE DÉPLACER EN PREFECTURE
SANS RENDEZ-VOUS**

Plusieurs démarches en ligne sont déjà accessibles :

- Bureau des migrations et de l'intégration :
 - vérifications préalables à l'embauche : pref-employeur-etrangers@ariège.gouv.fr ;
 - renseignements : pref-contact-etrangers@ariège.gouv.fr ;
 - demande de prolongation de visa court séjour : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pref09-prolongvcs> ;
 - dépôt d'une demande d'échange de permis étrangers : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pref09-epe> ;
 - déclaration de changement d'adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pref09-chgtadresse> ;
- Bureau des élections et de la réglementation :
 - renseignements permis de conduire : pref-permisdeconduire09@ariège.gouv.fr ;
 - renseignements certificats d'immatriculation : pref-immatriculations09@ariège.gouv.fr ;

Dès le 18 mai 2020, en préfecture et exclusivement sur rendez-vous :

- Bureau des migrations et de l'intégration :
 - remise de titres de séjour et de titre de voyages
 - première demande d'un titre de séjour pour les bénéficiaires d'une protection internationale

A compter du 15 juin 2020 en préfecture et exclusivement sur rendez-vous :

- Bureau des migrations et de l'intégration :
 - première demande et renouvellement de titres de séjour
 - demande d'un document de circulation pour étranger mineur
 - renouvellement des attestations de demandes d'asile
- Bureau des élections et de la réglementation :
 - points numériques

Les maisons France Services un accueil de proximité

D'ici le 15 juin, le public intéressé par les points numériques est invité à se rapprocher des maisons France Services qui accueille pour accompagne dans les démarches administratives. Afin de limiter les déplacements et ce même après le 15 juin il est conseillé de privilégier, le cas échéant, cet échelon de proximité avant de vous rendre en préfecture.

Adresses des Maisons France Services en Ariège :

- Ax-les-Thermes - Place Roussel - 05 34 09 20 01 - france-services.ax-les-thermes@laposte.fr
- Mirepoix - 1 b Chemin de la Mestrise - 05 61 69 02 80
- Saint-Girons - Rue Joseph Sentenac - 05 61 64 10 51 - france.services@couserans-pyrenes.fr
- Tarascon-sur-Ariège – Rue Jean Moulin – 05 34 14 32 32 - franceservices@mairie-tarascon.com

Commission médicale des permis de conduire

L'organisation de la reprise des commissions médicales est en cours, les modalités de son fonctionnement feront l'objet d'une communication ultérieure.

Toute personne dont le rendez-vous a été annulé en raison du confinement sera recontactée par le bureau des élections et de la réglementation dès la reprise des commissions.

Rappel aux ressortissants étrangers titulaires d'un document de séjour

Vous êtes titulaire d'un des documents suivants qui est arrivé à expiration entre le 16 mars 2020 et le 15 mai 2020 :

- visa de long séjour (type D) ;
- titre de séjour, à l'exception de ceux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger ;
- autorisation provisoire de séjour ;
- récépissé de demande de titre de séjour ;

Sa durée de validité est prolongée de 180 jours conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour modifiée par l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020.

Aussi, nous vous invitons à prendre rendez-vous pour en solliciter le renouvellement au maximum 1 mois avant sa nouvelle date d'expiration.

Vous êtes titulaire d'une attestation de demande d'asile qui est arrivée à expiration entre le 16 mars 2020 et le 15 mai 2020, sa durée de validité est prolongée de 90 jours conformément aux dispositions de l'article 1 bis de l'ordonnance n°2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour modifiée par l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020.

Pour toute demande urgente contacter la préfecture par courriel de la manière suivante :

- demandes relatives au séjour des étrangers en France : pref-contact-etrangers@ariego.gouv.fr ;
- demandes relatives aux permis de conduire : pref-permisdeconduire09@ariego.gouv.fr ;
- demandes relatives aux immatriculations : pref-immatriculations09@ariego.gouv.fr ;
- autres demandes : prefecture@ariego.gouv.fr ;

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

L'accès aux locaux de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) est maintenu fermé. Cependant, l'accueil du public pourra se faire à partir du 13 mai 2020, mais uniquement sur rendez-vous. Toute personne n'ayant pas de rendez-vous ne pourra par être reçue par le service.

Les demandes de rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par mail : ddcspp@ariego.gouv.fr en indiquant le motif et le niveau d'urgence.

L'horaire du rendez-vous et les coordonnées du contact à joindre par téléphone à votre arrivée pour accéder aux locaux (pas d'interphone) seront communiqués lors de la réponse à votre demande.

Il est recommandé à toute personne venant à la DDCSPP de se munir d'un masque.

Direction départementale des territoires

Pour la période du 11 mai au 2 juin prochain, la direction départementale des territoires restera fermée au public. Aucun accueil physique ne sera assuré sans rendez-vous préalable. Les services de la DDT sont joignables par téléphone aux numéros habituels (standard : 05 61 02 47 00) ou par mail à l'adresse suivante : ddt@ariego.gouv.fr.

Contact presse

**Service départemental de la communication
interministérielle**

